

Tarifs spécifiques de formation pour l'année universitaire 2019-2020

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur,
Vu la décision n°2018-147 en date du 9 décembre 2018 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 mars 2019, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés les tarifs spécifiques pour l'année universitaire 2019-2020 repris dans le tableau suivant :

Diplôme de l'ENS de Lyon	
Inscription/réinscription au diplôme de l'ENS de Lyon conférant le grade de master	213€
Inscription en césure du diplôme de l'ENS de Lyon conférant le grade de master	142€
Réinscription à l'ancien diplôme de l'ENS	Gratuite
Prép'A+	
Sciences Po Lyon a souhaité ouvrir sa préparation aux concours administratifs (A et A+) aux étudiants de l'ENS de Lyon. Les deux établissements ont créé une préparation commune aux concours A+. Cette préparation sélective en un an à temps complet vise à former aux concours externes de la haute fonction publique nationale et territoriale (concours A+), notamment celui d'administrateur territorial (INET). Les élèves normaliens non-inscrits au diplôme de l'ENS de Lyon valant grade de Master qui souhaitent suivre cette préparation au titre de l'année universitaire 2019-2020 devront honorer des droits d'inscription.	
Inscription à la Prép'A+	213€
Préparation à l'agrégation	

pour les normaliens ayant déjà validé un Master FEADéP

Les parcours FEADéP (Formation à l'Enseignement, Agrégation et Développement Professionnel) sont les parcours de Master dans le cadre desquels s'effectuent la préparation des concours externes de l'agrégation.

Les normaliens élèves et étudiants ayant validé un Master FEADéP et souhaitant suivre la préparation à un concours externe de l'agrégation (diplôme de l'ENS de Lyon) honoreront les mêmes droits d'inscription que ceux des Masters qui sont définis chaque année par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et du budget.

Centre de Langues : cours de langues vivantes ⁽¹⁾

Au semestre (22h)	Etudiants : 180 €
A l'année (44h)	Etudiants : 320 €
Cours d'auditeur libre ⁽²⁾ – tous cours	
Au semestre	Individuels : 280 €
A l'année	Individuels : 520 €

- (1) Rétractation possible par LR/AR dans les 10 jours suivant l'inscription. Après ce délai, aucun remboursement possible. Après le démarrage d'un cours, aucun remboursement possible.
Pour information, les tarifs sont identiques depuis 2011.
- (2) Un auditeur libre est un « apprenant » qui n'a pas/plus le statut d'étudiant (pas d'inscription dans un établissement du supérieur) et ne relève pas encore ou plus de la formation continue.
Exemple : un retraité ou un jeune ayant terminé sa formation initiale depuis moins de 2 ans et qui n'est toujours pas entré dans la vie active
L'inscription en tant qu'auditeur libre est soumise à la validation du Directeur de Département et ne s'applique qu'aux cours magistraux à l'exclusion des TD et TP ou aux cours de langues avec la validation de la Directrice du centre de langues. L'auditeur libre ne valide rien.

Détail des votes : 20 votes favorables et 5 votes défavorables sur un total de 25 votants.

Fait à Lyon, le 14 mars 2019,



Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON